

COMMUNAUTE URBAINE DE BORDEAUX

----- EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE COMMUNAUTE -----

Séance du 28 juin 2013
(convocation du 17 juin 2013)

Aujourd'hui Vendredi Vingt-Huit Juin Deux Mil Treize à 09 Heures 30 le Conseil de la Communauté Urbaine de BORDEAUX s'est réuni, dans la salle de ses séances sous la présidence de Monsieur Vincent FELTESSE, Président de la Communauté Urbaine de BORDEAUX.

ETAIENT PRESENTS :

M. FELTESSE Vincent, M. JUPPE Alain, M. DAVID Alain, M. CAZABONNE Alain, M. BENOIT Jean-Jacques, M. BOBET Patrick, Mme BOST Christine, M. BRON Jean-Charles, Mme CARTRON Françoise, M. CAZABONNE Didier, M. CHAUSSET Gérard, Mme CURVALE Laure, M. DUCHENE Michel, M. DUPRAT Christophe, Mme FAYET Véronique, M. FLORIAN Nicolas, M. FREYGEFOND Ludovic, M. GAÜZERE Jean-Marc, M. GELLE Thierry, M. GUICHARD Max, M. HERITIE Michel, Mme ISTE Michèle, M. LABARDIN Michel, M. LABISTE Bernard, M. LAMAISON Serge, Mme LIRE Marie Françoise, M. OLIVIER Michel, M. PIERRE Maurice, M. PUJOL Patrick, M. ROSSIGNOL Clément, M. SAINTE-MARIE Michel, Mme DE FRANCOIS Béatrice, M. SOUBIRAN Claude, M. TOUZEAU Jean, M. TURON Jean-Pierre, Mme LACUEY Conchita, M. MAURRAS Franck, M. SOUBABERE Pierre, M. AMBRY Stéphane, M. ANZIANI Alain, M. ASSERAY Bruno, Mme BALLOT Chantal, M. BAUDRY Claude, Mme BONNEFOY Christine, M. BONNIN Jean-Jacques, M. BOUSQUET Ludovic, Mme BREZILLON Anne, M. BRUGERE Nicolas, M. CAZENAVE Charles, M. CHARRIER Alain, Mme CHAVIGNER Michèle, Mme COLLET Brigitte, Mlle COUTANCEAU Emilie, M. COUTURIER Jean-Louis, M. DANJON Frédéric, M. DAVID Jean-Louis, M. DAVID Yohan, Mme DELATTRE Nathalie, M. DELAUX Stéphan, Mlle DELTIMPLE Nathalie, Mme DESSERTINE Laurence, Mme DIEZ Martine, M. DOUGADOS Daniel, M. DUART Patrick, M. DUBOS Gérard, M. DUCASSOU Dominique, M. EGRON Jean-François, Mlle EL KHADIR Samira, Mme EWANS Marie-Christine, Mme FAORO Michèle, M. FEUGAS Jean-Claude, M. GALAN Jean-Claude, M. GARNIER Jean-Paul, M. GUICHEBAROU Jean-Claude, M. GUICHOUX Jacques, M. GUILLEMOTEAU Patrick, M. GUYOMARC'H Jean-Pierre, M. HURMIC Pierre, M. JOANDET Franck, M. JOUBERT Jacques, M. JUNCA Bernard, M. LAGOFUN Gérard, Mme LAURENT Wanda, Mme LIMOUZIN Michèle, M. LOTHAIRE Pierre, M. MANGON Jacques, M. MAURIN Vincent, Mme MELLIER Claude, M. MERCIER Michel, M. MOULINIER Maxime, Mme NOEL Marie-Claude, M. PENEL Gilles, M. PEREZ Jean-Michel, Mme PIAZZA Arielle, M. POIGNONEC Michel, M. QUERON Robert, M. RAYNAL Franck, M. RAYNAUD Jacques, M. ROBERT Fabien, M. ROUYEYRE Matthieu, Mme SAINT-ORICE Nicole, M. SIBE Maxime, M. SOLARI Joël, Mme TOUTON Elisabeth, M. TRIJOLET Thierry, Mme WALRYCK Anne.

EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION :

M. JUPPE Alain à M. DUCHENE Michel à partir de 11h45
M. DAVID Alain à M. BENOIT Jean-Jacques à partir de 11h45
M. CAZABONNE Alain à M. GELLE Thierry à partir de 12h30
M. BRON Jean-Charles à Mme SAINT-ORICE Nicole à partir de 11h45
M. FAVROUL Jean-Pierre à M. DUPRAT Christophe
M. GAUTE Jean-Michel à M. GAÜZERE Jean-Marc
M. HERITIE Michel à Mme DE FRANCOIS Béatrice à partir de 13h00
M. LABARDIN Michel à Mme CHAVIGNER Michèle jusqu'à 10h10 et à compter de 13h15
M. LAMAISON Serge à M. LABISTE Bernard jusqu'à 10h05
M. OLIVIER Michel à M. GALAN Jean-Claude à partir de 11h50
M. PIERRE Maurice à M. TURON Jean-Pierre à partir de 11h50
M. SAINTE-MARIE Michel à M. BAUDRY Claude jusqu'à 10h15 et à partir de 11h35
M. TOUZEAU Jean à Mme CARTRON Françoise à partir de 11h35
Mme LACUEY Conchita à M. ANZIANI Alain à partir de 11h35
M. SOUBABERE Pierre à M. COUTURIER Jean-Louis à partir de 12h15
Mme. TERRAZA Brigitte à Mme BOST Christine
M. BOUSQUET Ludovic à M. JOUBERT Jacques à partir de 13h15
Mme CAZALET Anne-Marie à M. CAZENAVE Charles
Mme COLLET Brigitte à Mme BONNEFOY Christine à partir de 12h45
M. DAVID Jean-Louis à M. DELAUX Stéphan à partir de 12h05
Mme DELATTRE Nathalie à M. GUYOMARC'H à partir de 12h26

Mme DESSERTINE Laurence à Mme COLLET Brigitte à partir de 12h00
M. DUART Patrick à M. GARNIER Jean-Paul à partir de 12h15
M. DUPOUY Alain à M. DAVID Yohan
M. EGRON Jean-François à Mme LIMOUZIN Michèle à partir de 12h00
Mme EL KHADIR Samira à M. MOULINIER Maxime à partir de 12h10
Mme. FOURCADE Paulette à Mme. FAORO Michèle
M. GUILLEMOTEAU Patrick à M. DUBOS Gérard jusqu'à 10h40
Mme HAYE Isabelle à M. HURMIC Pierre
M. LAGOFUN Gérard à M. TRIJOLET Thierry à partir de 13h00
M. LAURENT Wanda à M. BOUSQUET Ludovic à partir de 12h30
M. MANGON Jacques à Mme FAYET Véronique à partir de 12h05
M. MILLET Thierry à M. RAYNAL Franck
M. MOGA Alain à M. SOLARI Joël
M. PAILLART Vincent à M. AMBRY Stéphane
Mme PARCELIER Muriel à Mme PIAZZA Arielle
M. QUANCARD Denis à M. JUNCA Bernard
M. RAYNAUD Jacques à M. MERCIER Michel à partir de 12h00
M. REIFFERS Josy à M. DUCASSOU Dominique
M. RESPAUD Jacques à M. ROUYEYRE Matthieu
M. SIBE Maxime à Mme TOUTON Elisabeth jusqu'à 10h40
Mme TOUTON Elisabeth à M. SIBE Maxime à partir de 12h40
Mme WALRYCK Anne à M. SOUBIRAN Claude à partir de 12h35

LA SEANCE EST OUVERTE

**Accompagnement du point info énergie de la maison de la promotion sociale -
convention financière 2013 - approbation - subvention**

Madame CURVALE présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs

1/ la Maison de la Promotion Sociale:

La Maison de la Promotion Sociale (MPS) est une association loi de 1901 déclarée en préfecture le 18 août 1966, dont le siège social est situé 24 avenue Virecourt, 33 370 Artigues Près Bordeaux. Elle a deux missions principales :

- la formation, l'orientation et l'emploi des personnes et des entreprises
- l'accueil d'événements et de congrès

Depuis 2008, elle héberge un espace info énergie (EIE) qui compte aujourd'hui 3 conseillers (CIE), dont deux ont été créés à l'initiative de la Cub et sont financés par elle depuis leur création en septembre 2009.

Le réseau des espaces info énergie a été fondé à l'initiative de l'Ademe en 2001. Il compte 500 conseillers, experts en énergie, répartis sur tout le territoire français au sein de 250 EIE. A titre d'information, sur le territoire de la Cub, la MPS fait partie des 4 EIE qui hébergent 11 conseillers.

En 2012, la fédération Léo Lagrange, réseau d'associations d'éducation populaire et employeur de l'économie sociale, a pris les rênes de la Maison de la Promotion Sociale. Un nouveau Conseil d'Administration a vu le jour qui se compose d'un collège de 6 membres de la fédération Léo Lagrange, d'un collège de 5 membres issus d'organisations syndicales de salariés, d'organisations patronales et consulaires et d'un représentant de l'économie sociale et solidaire. La direction de la Maison de la Promotion Sociale a également été renouvelée.

2/ les relations de la Cub et de la MPS :

Par délibération n°2009/0596 le conseil de communauté a décidé d'attribuer à la Maison de la Promotion Sociale une subvention de 30 000 € pour recruter pendant deux ans, de septembre 2009 à septembre 2011, deux conseillers info énergie affectés spécifiquement à l'opération de thermographie aérienne des logements de la Cub. Par délibération n° 2011/0613, le conseil de communauté a décidé de prolonger la mission des 2 conseillers info-énergie jusqu'au 31 décembre 2011, les conventions liant la MPS avec les autres

cofinanceurs, l'Ademe et le Conseil Régional d'Aquitaine, se terminant le 31 décembre 2011. Une subvention supplémentaire de 10 000 € a été accordée à la MPS à cette fin. Par délibération n°2012/0210 le conseil de communauté a acté la décision de pérenniser les 2 postes en accordant une subvention d'un montant de 50 000 € pour l'année 2012. En 2013, la MPS sollicite en outre la participation de la Cub au financement du troisième poste de CIE hébergé à la MPS.

3/ la mission pour laquelle la subvention est sollicitée :

La MPS sollicite une subvention pour l'action de son espace info énergie. Cette mission se structure autour des axes suivants:

- la tenue de permanences téléphoniques pour répondre aux demandes d'informations concernant la thermographie aérienne de la Cub et plus généralement concernant toutes questions relatives à la maîtrise de l'énergie et au déploiement des énergies renouvelables
- l'animation de permanences délocalisées permettant un conseil personnalisé aux porteurs de projets dans les communes de la Cub, ainsi que dans quelques communes hors Cub

Leurs publics cibles sont préférentiellement les administrés, mais ils peuvent aussi conseiller les copropriétés, les TPE ou PME.

- la tenue d'animations au bénéfice des communes et de leurs services (Agendas 21, services d'urbanisme, CCAS, ...)
- l'accompagnement de certaines collectivités de la Cub dans la mise en place de groupements d'achat d'énergie renouvelables à destination des particuliers

Outre ces missions d'intérêt général, l'EIE de la MPS a participé en 2012 et en 2013 au déploiement d'actions spécifiquement communautaires, parmi lesquelles :

- L'animation de permanences sur les sites de Mériadeck, Latule, Bègles et des Directions Territoriales Rive droite, Sud et Ouest à l'attention des agents de la Cub. Ce dispositif a été mis en place en juin 2012.
- L'animation de 4 ateliers dans le cadre de la démarche « pionniers du climat »
- la participation au comité technique de l'appel à projet communautaire « réhabilitation énergétique en maison individuelle »

A titre d'information, en 2012, l'EIE a renseigné plus de 800 demandeurs y compris hors Cub, dont 160 via le service de permanences décentralisées dans les communes de la Cub. Il a animé des stands à l'occasion de manifestations, notamment dans le cadre de la semaine du développement durable et du printemps du Bourghail, et réalisé des animations pour le compte de communes. L'ensemble de ces animations a permis de sensibiliser environ 1000 personnes. Les permanences auprès des agents communautaires ont d'ores et déjà permis de conseiller une vingtaine de personnes.

En 2013, il s'agit pour la MPS de poursuivre ces différentes missions. Il s'agira également, au même titre que les autres EIE présents sur le territoire communautaire, de faire la promotion du futur « dispositif plan climat » d'aide financière à la réhabilitation thermique des logements des particuliers, entériné par le bureau du 21 mars 2013. Elle pourrait aussi jouer un rôle dans la pérennisation du dispositif des pionniers du climat à l'issue de la mission du prestataire. Elle a également engagé un partenariat avec la mairie d'Artigues

pour accompagner quelques familles précaires vers une meilleure gestion de l'énergie dans leur logement.

4/ budget prévisionnel et montant de la subvention sollicitée :

En 2013, la demande de subvention faite à la Cub concerne les 3 postes alors que jusqu'à présent, notre établissement n'en finançait que 2.

Pour ces deux postes de conseillers « thermo cub », pendant les 2 années d'expérimentation de la thermographie aérienne, la Cub et le FEDER accordaient chacun 30 000 € à la MPS, l'Ademe et le CRA accordaient respectivement 40 000 € et 10 000 €, soit 55 000 € par poste. En 2012, l'augmentation du montant des subventions accordées par le CRA (+10 000 €) et par la Cub (+ 20 000 €) ont permis de compenser la fin du programme européen FEDER.

Le troisième poste de conseiller « classique » était quant à lui financé depuis sa création en 2008 par l'Ademe, le CRA et le CG33 respectivement à hauteur de 20 000 €, de 10 000 € et de 19 000 €, soit un total de 49 000 €.

En 2013, le budget prévisionnel de l'espace info énergie de la MPS s'élève à 165 200 €, ce budget est stable depuis la création des deux postes supplémentaires à l'initiative de la Cub en septembre 2009.

Le budget annuel prévisionnel est le suivant :

DEPENSES		RECETTES	
Achats	4 600 €	Ademe	60 000 €
Services extérieurs	2 700 €	Conseil Régional d'Aquitaine	30 000 €
Autres services extérieurs	10 600 €	Cub	65 000 €
Charges personnel	131 400 €	Conseil général 33	9000 €
Frais généraux	15 900 €	Fonds propres	1200 €
Total	165 200 €	Total	165 200 €

Evolution du montant des subventions des différents financeurs 2009 – 2013 pour les 2 postes de conseillers thermo - cub

	2009	2010	2011	2012	2013
ADEME	40 000	40 000	40 000	40 000	40 000
CRA	10 000	10 000	10 000	20 000	20 000
	Sept.2009/ sept.2010	Sept.2010/s ept.2011	Sept. 2011 / déc.2011	2012	2013
FEDER	30 000	30 000	—	—	—
LaCub	30 000	30 000	10 000	50 000	50 000
Total	110 000	110 000		110 000	110 000

Le budget prévisionnel 2013 pour le financement de ces deux postes figure en annexe 2 de la présente délibération.

Evolution du montant des subventions des différents financeurs 2008 – 2013 pour le poste de conseiller classique

	2008	2009	2010	2011	2012	2013
Ademe	20 000	20 000	20 000	20 000	20 000	20 000
CRA	10 000	10 000	10 000	10 000	10 000	10 000
CG33	19 000	19 000	19 000	19 000	19 000	9000
LaCub	—	—	—	—	—	15 000

Le budget prévisionnel 2013 pour le financement du poste supplémentaire figure en annexe 3 de la présente délibération.

En 2013, le Conseil Général de la Gironde a voté une diminution substantielle de sa participation au financement du réseau des EIE. Cette décision met en péril le poste de conseiller classique et explique l'augmentation de la subvention sollicitée auprès de la Cub : **notre établissement est effectivement sollicité à hauteur de 65 000 € TTC : 25 000 € par poste de conseiller « thermo cub », ce montant est stable par rapport à 2012, et 15 000 € supplémentaires pour le poste de conseiller « classique ».**

L'Ademe et le CRA ont d'ores et déjà accordé les subventions sollicitées dont les montants respectifs s'élèvent à 60 000 € et 30 000 € et sont stables par rapport à 2012.

Conformément à la délibération n°2011/0084 relative à l'adoption du plan d'actions, qui préconise de pérenniser les deux postes de conseillers « thermo cub » et de renforcer le réseau des EIE sur le territoire communautaire, il apparaît naturel d'accorder à la MPS a *minima* un montant de subvention propre à pérenniser les 2 postes historiquement subventionnés par la Cub, soit 50 000 €. De plus, il est proposé que la Cub accorde à titre exceptionnel à la MPS 15 000 € supplémentaires en 2013 pour pallier la difficulté dans laquelle l'association se trouve suite à la diminution imprévue de la contribution du CG33. Parallèlement, il a d'ores et déjà été proposé à la direction générale que notre établissement engage dès à présent le dialogue avec les autres cofinanceurs dans l'objectif de trouver d'ici 2014 un consensus pour stabiliser durablement le financement du réseau des EIE sur la Cub. Le conseil de communauté se réserve la possibilité de reconsidérer le montant d'une éventuelle demande de subvention sur l'exercice 2014 au regard des nouveaux éléments de contexte qui émergeront de ces pourparlers.

Ceci étant exposé, il vous est demandé, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir si tel est votre avis, adopter les termes de la présente délibération :

Le conseil de communauté,

VU le code général des collectivités territoriales

VU la loi n°2010/788 du 12 juillet 2010 portant engagement national pour l'environnement ;

VU la délibération communautaire n°2009/0596 relative à l'accompagnement d'un point info énergie à la Maison de la Promotion Sociale

VU la délibération n°2011/0084 du 11 février 2011 relative à l'adoption du plan d'actions du plan climat communautaire

VU la délibération n°2011/0613 du 23 septembre 2011 relative au prolongement de la mission du point info énergie de la Maison de la Promotion Sociale

VU la délibération communautaire n°2012/0210 relative à la pérennisation des deux postes de conseillers info énergie de la MPS en 2012

Entendu le rapport de présentation

CONSIDERANT QUE :

La Cub souhaite se doter des moyens nécessaires à l'atteinte des objectifs de réhabilitation énergétique des logements fixés dans le cadre du plan climat communautaire adopté par délibération du 11 février 2011,

DECIDE :

Article 1 : d'attribuer une subvention de 65 000 € TTC à la Maison de la Promotion Sociale au titre du plan climat communautaire

Article 2 : d'approuver la convention financière ci-annexée

Article 3 : d'autoriser Monsieur le Président à accomplir toutes les formalités nécessaires à l'exécution de la présente délibération, dont la signature de la convention financière.

Article 4 : Les dépenses afférentes à cette subvention de fonctionnement seront imputées sur la ligne budgétaire suivante :

Chapitre 67 - article 6745 - fonction 8330 – BC00 du budget principal de l'exercice en cours

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité.

Fait et délibéré au siège de la Communauté Urbaine le 28 juin 2013,

Pour expédition conforme,
par délégation,
la Vice-Présidente,

REÇU EN PRÉFECTURE LE
17 JUILLET 2013

PUBLIÉ LE : 17 JUILLET 2013

Mme. LAURE CURVALE

